

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION D'UN JURY

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.632-1 et suivants et R.632-1 et suivants ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine ;
- Vu l'arrêté de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université.

ARRÊTE

<u>Article 1 :</u> Il est créé un jury chargé des délibérations des examens de fin de semestres (première et seconde session) de la 6e année du diplôme de formation approfondies en sciences médicales (DFASM3) au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Article 2 : Le jury est présidé par M. Antoine MONSEL, PU-PH.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- M. Antoine MONSEL, PU-PH, président du jury ;
- M. Martin DRES, PU-PH;
- M. Emmanuel FLAMAND ROSE, PU-PH.

Article 4: Le jury se réunit à la demande de son président.

<u>Article 5 :</u> Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er septembre 2023.

Doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université